



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DEGLISE - DELOUVRIER - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

N° 2017/92

Objet : Nouveau plan de financement pour la création d'un bâtiment et la réhabilitation des locaux des services techniques de la CCLPA à Lautrec
(Annule et remplace la délibération n°2017/02 du 31 janvier 2017)

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'état d'avancement du projet de création d'un bâtiment et la réhabilitation d'une partie des locaux des services techniques situés à Lautrec.

Suite aux dernières attributions de subventions et aux contacts avec les financeurs, le plan de financement a dû être adapté.

Monsieur le Président détaille le plan de financement du projet réactualisé :

Europe (8,09 % = 48% de 151.867,69 € de dépenses éligibles).....	72.896,50 € (LEADER)
Etat (27,16 % = 35% de 698.560,00 € de dépenses éligibles).....	244.496,00 € (DETR)
Région (1,67 %).....	15.000,00 €
Département (15,00 %).....	134.996,65 €
CCLPA (48,08 %).....	432.588,49 €
	899.977,64 € H.T.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le plan de financement du projet de création d'un bâtiment et la réhabilitation des services techniques de la CCLPA à Lautrec pour un montant de 899.977,64 € H.T., comme détaillé ci-dessus et propose de solliciter l'ensemble des financeurs pour une subvention la plus haute possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

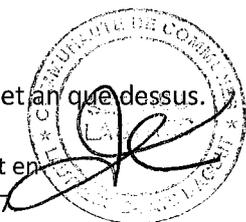
- approuve le plan de financement du projet de création d'un bâtiment et la réhabilitation des locaux des services techniques de la CCLPA à Lautrec comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter les différentes subventions prévues,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2017.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 11 octobre 2017



Le Président

Raymond GARDELLE

